



08H00 D'INTERSERVICE ET REPOS PHYSIOLOGIQUE

Par 2 fois au cours de la même semaine, le bureau local **UNITÉ SGP POLICE** de la CRS N° 19 a été amené à saisir les instances zonales et nationales afin de faire respecter le droit au repos.

Par 2 fois ces actions auront trouvé une fin heureuse, la première par la modification du TSA, la seconde par un aménagement de l'heure de libération des chambres.

Ainsi les personnels de la CRS 19 auront pu bénéficier d'un juste temps de récupération !!!

Est-il acceptable que les CRS soient encore dans l'obligation de demander leurs 08h00 d'interservice quand dans le même temps, voilà presque un an que les EGM bénéficient des 11H00 de repos physiologique...

A quand une équité de traitement pour les deux forces mobiles du Ministère de l'Intérieur ??

Et comment concevoir que l'on puisse à terme nous accorder 11h00 quand nous rencontrons toutes les peines pour en avoir 8 !!!



Faute d'effectifs, accordez nous au moins les temps de repos suffisants...

UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIÈRE

On ne lâche rien !

www.unitesgppolice.com - 18/07/2017

FSMI
FORCE OUVRIÈRE
Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur